Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM 3 Paris Centre : Année universitaire 2022-2023

Le présent règlement concerne les étudiants ayant débuté leur cursus au sein de l'UFR de Médecine Paris 5 Descartes et qui seront inscrits en DFASM3 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité à la rentrée universitaire 2022-2023.

Les étudiants de DFASM 3 bénéficient en 2022-2023 d'une partie de la réforme du 2e cycle (R2C) comportant : - une gradation des connaissances définie par les collèges de spécialités avec l'apprentissage et l'évaluation des connaissances de rang A et B - l'application de la nouvelle docimologie R2C sans les tests de concordance de scripts. Les étudiants de DFASM3 doivent suivre des enseignements théoriques comportant des unités d'enseignement (UE) du tronc commun, des UE ''libres'' à savoir des enseignements complémentaires obligatoires (ECO) à choix ainsi qu'une formation pratique (stages et gardes).

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

Le responsable d'année est le Pr AISSAOUI Nadia.

A) UE OBLIGATOIRES

DFASM3 MCC 2022-2023					
Discipline	**Coordinateurs**	**Nombre d'heures**	**ECTS**	**Type d'épreuve**	**Durée d'épreuve**
UE 5.1 : Douleur, Soins palliatifs (SP), Accompagnement, Anesthésie Réanimation	S. PERROT P. VINANT B. CHOLLEY	25h CM	4 ECTS	**Examen sur support numérique** Note ≥10/20 30 QRI -5 DP courts de 6 questions en douleur -5 DP courts de 6 question en SP	(2h)
UE 10 : Du bon usage du médicament	A. CARIOU	39h CM	8 ECTS	**Examen sur support numérique** / sous forme de DP et QCM - 6 DP courts (10 questions) = 70% de la note finale. 30 QI = 30% de la note finale. La validation de l'UE s'obtient par une note finale ≥10/20.	2h

Module anti-infectieux	F. LANTERNIER	26,5h CM	5 ECTS	**Examen sur support numérique** : 30 QI Moyenne exigée (note ≥10/20)	45 minutes
UE 11: Urgences et défaillances viscérales aigues	B. VIVIEN F. PENE F. DUMAS	16h CM	3 ECTS	**Examen sur support numérique** : 2 DP + QI (15 à 20 questions) Moyenne exigée (note ≥10/20)	1h15
Séminaires transversaux -Ethique -Santé publique -Médecine du travail -Anapath	MF. MAMZER PY. ANCEL D. LEGER C. BADOUAL	12h CM	-	Pas d'examen	-
ECOS	T. MIRAULT	-	-	Evaluation pratique	4h

Pour l'évaluation, le format d'une question pourra être de type QRM, QRU ou QRU type "single-best answer", QROC, zones à pointer, et cela de façon isolée avec une vignette à contexte riche ou au sein de mini-dossiers progressifs (de 3 à 8 questions) ou de key-feature problems (KFP) consistant en une série de 3 questions sur des points clés du programme comportant au moins une question à menu déroulant et une QROC. Le nombre total de questions est défini dans le tableau ci-dessus mais la répartition des différents formats de questions est laissée à l'appréciation des responsables d'UE.
Les épreuves de QI se feront par module et porteront sur l'enseignement de la discipline et les disciplines fondamentales afférentes, enseignées au cours du DFGSM.

B) ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

DFASM3 MCC 2022-2023					
Discipline	**Responsable**	**Nombre d'heures**	**ECTS**	**Type d'épreuve**	**Durée d'épreuve**
Enseignements non obligatoires	N. AISSAOUI A. CARIOU	Conférences ECN - 29 séances le samedi matin de septembre au avril.			-
	C LERAY AS JANNOT	Séminaire de préparation à la LCA (9h) février			-
	M.P REVEL	Séminaire Imagerie pour l'ECN (8h) : mars			-
	N AISSAOUI A. CARIOU	Séminaire de préparation à l'ECN (40h) : avril ou mai, (non noté)			-
		ECNi blancs IDF : (date à définir) en décembre et avril ECNi préparatoires nationaux : dates à définir			-

C) STAGES HOSPITALIERS : voir Charte des stages en annexe

Validation : examen oral sur dossiers de patients et sur l'activité pendant la période de stage (grille d'évaluation standard dans e-Cast). Validation des objectifs de stage.

En cas de non validation, l'étudiant sera convoqué devant la commission de pédagogie et chaque dossier sera examiné individuellement.

L'absence injustifiée à l'un des 4 stages hospitaliers entraine la convocation de l'étudiant devant la commission de pédagogie.

La non validation de 2 stages sur les 4 obligatoires entraine un redoublement car plus de possibilité d'effectuer un stage d'été à plein temps.

+ STAGE D'ETE : 1 stage libre au choix parmi les stages du deuxième cycle (hors médecine générale).

Un stage à l'étranger est possible. Ce stage à l'étranger est totalement libre et peut-être pris dans toute spécialité clinique du 2ème cycle des études médicales.

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 5 ECTS pour un total de **20 ECTS** pour l'année universitaire (4 stages par année universitaire comprenant un stage d'été).

D) Validation de l'année

I. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- **La première session**

L'année comporte deux sessions d'examens. **Chaque session fait l'objet d'un jury de validation** propre qui se tient dans un **délai de 3 semaines** suivant la tenue des examens. La semaine de tenue du jury est transmise aux étudiants avant les épreuves.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants au décours du jury. Aucune information pré-jury n'est délivrée aux étudiants. Les étudiants ajournés à l'issue du jury de session 1 sont autorisés à passer les épreuves de la session 2.

La première session ne comporte qu'une seule période d'examen en décembre, à l'issue de l'unique semestre d'enseignement. La semaine de tenue du jury est transmise aux étudiants avant les épreuves.

Les étudiants qui, à l'issue de la session 1, sont déclarés ajournés, doivent repasser lors de la 2ème session l'ensemble des épreuves des UE pour lesquels ils sont ajournés, sauf autorisation individuelle du jury permettant le report d'une ou plusieurs notes de 1ère session en 2ème session (décision notifiée sur le procès-verbal de jury par l'acronyme RENO). Un jury d'année se tiendra au décours de la fin de la période du stage 3 et examinera les UE du tronc commun, carnets de garde, CCC et stages.

Les enseignements obligatoires

Ils font l'objet d'épreuves informatisées dont les modalités sont précisées dans le tableau page 1.

Les conditions de validation automatique avant jury sont une moyenne globale ≥ 10/20.

Dans les autres cas, l'étudiant est ajourné pour l'UE et la validation est soumise à délibération du jury.

Les notes moyennes obtenues à chacun des modules ne se compensent pas entre elles**.**

Si les épreuves se déroulent en distanciel du fait de contraintes sanitaires, pour les UE du tronc commun et les enseignements complémentaires, la validation sera effectuée à la moyenne de ≥12/20.

Les UE facultatives

Les inscriptions se feront en début d'année universitaire pour l'ensemble des deux semestres. Les enseignements ne se compensent pas entre eux.

Lorsque les enseignements facultatifs se présentent sous la forme d'un contrôle continu, l'absence à l'épreuve de contrôle continu conduit à la note de zéro, sauf en cas d'absence justifiée, dans les cas de figure suivants :

- hospitalisation (bulletin de situation demandé)
- décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les conditions de validation automatique avant jury sont une moyenne globale ≥ 10/20.

- **La seconde session**

La seconde session est organisée au titre des UE que l'étudiant n'a pas validées à la première session d'examen, suivant les modalités de validation définies précédemment.

II. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les modalités d'organisation et de validation de ces stages et gardes sont définies dans la « charte des stages et des gardes » consultable sur le site internet de l'UFR.

La validation de l'ensemble des stages hospitaliers est obligatoire.

Le redoublement implique de refaire l'ensemble des stages hospitaliers.

Pour les étudiants partant à l'étranger, un programme précis des validations attendues sera fixé avant le départ.

En cas de non validation de cette séquence de rattrapage, l'année de DFASM3 de l'étudiant ne sera pas validée. L'étudiant sera par conséquent identifié comme invalidé auprès du CNG et ne pourra donc être classé aux ECNi.

III. CERTIFICAT DE COMPETENCES CLINIQUES

Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours de la session 1 et de la session 2. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Ce certificat sera organisé en session 1 sous la forme d'une épreuve Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS). Les connaissances mobilisées pour cette épreuve sont

issues de l'ensemble du programme du premier et du deuxième cycle des études médicales. L'accent est également porté sur l'acquisition des compétences génériques. Les conditions de validation de cet ECOS sont l'obtention d'une note supérieure ou à égale à 10/20 sur l'ensemble des stations et sans note <5/20 à plus de 1 station.

Une session de rattrapage est organisée pour les étudiants n'ayant pas validé le CCC en session 1.

Le CCC n'est pas capitalisable.

IV. ADMISSION ET VALIDATION DU DIPLOME DE FIN DE DEUXIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES ET REDOUBLEMENT

- **Etudiants admis**

Sont admis au DFASM3 les étudiants reçus à toutes les UE et UE facultative, ayant validé le certificat de compétences cliniques, ainsi que l'ensemble des stages, et ayant assuré 25 gardes hospitalières.

Les carnets de gardes devront être transmis à la scolarité au plus tard le 30 avril, délai de rigueur.

L'ensemble des dispositions réglementaires afférent aux stages et gardes est notifié dans la charte de stages.

Les étudiants, lorsqu'ils ont validé l'intégralité des enseignements théoriques et des enseignements pratiques, obtiennent pour l'année du DFASM3 40 crédits européens (ECTS).

Ces étudiants peuvent se voir délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (correspondant à l'obtention de 120 ECTS).

- **Redoublement**

Redoublent les étudiants qui n'ont pas validé l'ensemble des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que le certificat de compétences cliniques, même s'ils l'ont déjà validé l'année précédente.

Les étudiants de DFASM3 ayant validé leur année et ayant participé aux épreuves classantes nationales peuvent solliciter une autorisation en vue de ne pas participer à la procédure nationale de choix, pour se réinscrire l'année suivante en tant qu'auditeur libre (voir détails sur le site internet de l'UFR).

Pour les étudiants redoublants ou triplants la DFASM3, le CCC devra être repassé (non capitalisable). Les UE du tronc commun et les UE facultatives restent capitalisables. Le choix des stages (qui ne sont pas capitalisables d'une année sur l'autre) sera réalisé dans une liste spécifique établie par la commission des stages en lien avec les instances pédagogiques.

Un stage invalidé pour insuffisance de présence, sans justificatifs et attestations officielles (arrêt de travail) déposées au bureau du personnel et auprès du gestionnaire de scolarité du DFASM3, devra obligatoirement être rattrapé, soit en cours d'année, soit lors de l'année de redoublement.

Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux et notamment des éventuels éléments contextuels concernant la situation de l'étudiant rapportés à la scolarité via un formulaire dédié.

Université Paris Cité

E) ORGANISATION DES EXAMENS

L'inscription administrative à l'Université, dans le diplôme concerné par les examens, est une condition impérative pour pouvoir passer les épreuves. L'inscription pédagogique est également obligatoire.

Tout étudiant dont l'inscription pédagogique ou administrative ne serait pas régulière ni finalisée peut se voir refuser l'accès aux enseignements et ne pourra pas se présenter aux examens.

Les épreuves seront organisées en présentiel. Elles sont susceptibles d'être organisées en distanciel si la situation sanitaire le nécessite.

➢ LA CONVOCATION

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

➢ RESPONSABILITE DES EPREUVES

Chaque épreuve est placée sous la responsabilité du coordonnateur, représentant le jury. **Celui-ci, ou la personne qu'il a désignée pour le représenter doit être impérativement présent pendant toute la durée de l'épreuve.** Il est le seul compétent pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves.

Règlement des études et des examens
approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 20 Juin 2022
porté à la connaissance de la Commission formation le 15 septembre 2022

Le Doyen de l'UFR de médecine

Philippe RUSZNIEWSKI

Par délégation de la Présidente d'Université Paris Cité
Le Doyen de la faculté de Santé

Xavier Jeunemaître